Cinquante troisième année. - N° 122 A Jeudi 27 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 430

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

481 856 763 RCS Saint-Brieuc.
NEXESVISIO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 30000 EUR.
Adresse : 10, rue Jean Rostand, 22440 Ploufragan.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE NEXESVISIO Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 Euros Siège social : 10 Rue Jean Rostand, 22440 PLOUFAGRAN RCS SAINT-BRIEUC 481 856 763 ET CAP-VISIO Société par Actions Simplifiée au capital de 450 000 Euros Siège social : 74 Boulevard de la Prairie au Duc, 44200 NANTES RCS NANTES 504 468 828 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nantes du 21 juin 2019, La Société NEXESVISIO, Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 Euros, dont le siège social est 10 Rue Jean Rostand, 22440 PLOUFRAGAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 481 856 763, et la Société CAP-VISIO, Société par Actions Simplifiée au capital de 450 000 Euros, dont le siège social est 74 Boulevard de la Prairie au Duc, 44200 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 504 468 828, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société NEXESVISIO par la Société CAP-VISIO. La Société NEXESVISIO ferait apport à la Société CAP-VISIO de la totalité de son actif, soit 1 221 086,13 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 949 438,01 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 271 648,12 Euros. En rémunération de cet apport net, 2 026 actions nouvelles de 10 Euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société CAP-VISIO à titre d'augmentation de son capital social de 70 260 Euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 201 388,12 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la Société CAP-VISIO pour 2,342 actions de la Société NEXESVISIO. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société NEXESVISIO depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par CAP-VISIO. La société NEXESVISIO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée

dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Brieuc pour la société NEXESVISIO en date du 24 juin 2019, - au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société CAP-VISIO en date du 24 juin 2019. POUR AVIS CAP-INVESTISSEMENT CAP-INVESTISSEMENT Présidente de la Société CAP-VISIO Présidente de la Société NEXESVISIO.

